

MAIRIE DE VILLESELVE
- 60640 -

Déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant commun âgé de plus de 13 ans dont le double lien de filiation est établi successivement avant et après la déclaration de naissance ou successivement après la déclaration de naissance

(art. 311-23, al. 2 et 4 du code civil et décret 2004-1159 du 29 octobre 2004, art. 10)

Nous soussignés,

Prénom(s) :

Nom du père :

né le : à :

domicile :

Prénom(s) :

Nom de la mère :

née le : à :

domicile :

déclarons que notre enfant commun

Nom :

Prénom(s) :

né(e) le : à :

demeurant à (ou avec ses père et/ou mère) :

.....

prend désormais le nom de

..... ici présent a déclaré donner son consentement (1).

ou

..... a consenti au changement de nom par lettre

du (1).

Fait à, le

Signatures

de l'enfant de plus de 13 ans du père
(s'il est présent)

de la mère

de l'officier de l'état civil

📍 : 661 rue de l'église

☎ : 03 44 43 30 75

📠 : 03 44 43 77 12

📧 : Villeselve.mairie@wanadoo.fr